

## Définition du plan de gestion des ruisseaux de la Bletta et du Rizan et des zones humides associées sur le Grand Parc de Miribel Jonage



Bletta

Mars 2007



Rizan



Marais de la Petite Camargue

V. Gaget, 2004



Marais du Rizan

### Problématique et objectifs de l'étude

L'intérêt écologique du Grand Parc se concentre principalement dans certains milieux particulièrement riches (prairies sèches, lînes, ruisseaux phréatiques,...) mais il se répartit sur l'ensemble du Parc – y compris les espaces de loisirs fortement fréquentés. Dans ces conditions, la préservation de ce patrimoine ne peut passer que par une approche globale et transversale conciliant les vocations du Grand Parc : protection, accueil et sensibilisation du public, préservation de la ressource en eau et du caractère inondable du site.

L'analyse des différents espaces du parc permet d'en distinguer 4 grands types : les terres agricoles, les forêts et les prairies naturelles, les milieux aquatiques, les espaces de loisirs. Pour chacun de ces milieux, les stratégies de gestion et d'entretien devront être déclinées au cas par cas en combinant la fragilité écologique, les usages et la pression du public. Dans la lignée de la charte agricole, des plans de gestion par milieux seront ainsi mis en place.

Concernant les milieux aquatiques, les études menées depuis le milieu des années 90 mettent l'accent sur le canal de Miribel (études liées à la gestion des flux liquides et solides), sur le lac des Eaux Bleues (ressource alternative en eau potable du Grand Lyon), ou encore sur la nappe (SAGE de l'Est Lyonnais).

Les ruisseaux du Rizan et de la Bletta qui constituent les deux seuls ruisseaux phréatiques du Grand Parc ont également été l'objet d'une certaine attention, mais dans une moindre mesure. Leur richesse écologique a été établie, mais des lacunes importantes existent notamment quant à leur fonctionnement.

Aujourd'hui ces deux ruisseaux présentent deux enjeux importants pour lesquels l'approche sera différente :

Le ruisseau du Rizan, à débit constant toute l'année, est un milieu exceptionnel à protéger. L'enjeu pour ce ruisseau est de définir son mode de fonctionnement, le suivi écologique à mettre en place et les modalités de protection à mettre éventuellement en oeuvre. A proximité du ruisseau du Rizan, le marais du Rizan fait l'objet d'une attention particulière de la part des ornithologues (CORA Rhône) qui ont établi une première étude visant à lutter contre l'assèchement du marais. Ils proposent un protocole d'étrépage. Le contexte est particulièrement complexe : statut NATURA 2000, périmètre de protection de captage d'eau potable.

Le ruisseau de la Bletta s'assèche depuis de nombreuses années, et cette tendance semble s'être aggravée cette année. Il est primordial de comprendre ce phénomène et d'étudier les possibilités d'intervention ou non. En amont du ruisseau de la Bletta, mais situé hors du Grand Parc, le marais de la Petite Camargue présente également un intérêt ornithologique particulier et joue un rôle fondamental dans l'alimentation de la Bletta. Son fonctionnement, son évolution interagissent sur la Bletta, il faut donc l'intégrer à la réflexion.

L'objectif est donc double : acquérir de nouvelles connaissances sur ces zones moins connues et définir dans le cadre du plan directeur 2005-2015 un plan de gestion de ces milieux aquatiques en cohérence avec l'ensemble des plans d'action et des pratiques mises en oeuvre au quotidien sur le Grand Parc.

## **Travail à réaliser**

### **Phase 1 : Faire un état des lieux des ruisseaux de la Bletta et du Rizan et des marais associés (marais de la Petite Camargue, marais du Rizan)**

- Synthèse des données et des études disponibles (mise à disposition par la SEGAPAL) et analyse de leur pertinence et de leur validité.
- Définition des données manquantes pour avoir une bonne connaissance du fonctionnement de ces espaces. Ces données peuvent comprendre des mesures d'indice poisson, d'IBGN, des données physiques et topographiques, des données hydrologiques et hydrauliques.
- Choix de priorités, organisation du recueil de ces données (certaines pourront être déjà collectées dans le cadre de cette étude).
- Définition d'un observatoire scientifique. L'objectif de cet observatoire est bien d'être pérenne. Il faudra donc réfléchir à la définition de paramètres à la fois pertinents au niveau technique mais également adapté aux contraintes de la structure gestionnaire (coûts induits, matériels nécessaire, etc.)

### **Phase 2 : Comprendre le fonctionnement des milieux**

- Identification et compréhension du fonctionnement hydrologique.
- Analyse du fonctionnement des milieux et évaluation de leur potentiel écologique.
- Identification et impacts des usages à proximité (agriculture, captage d'eau potable, aménagement hydroélectrique, fréquentation ...).

### **Phase 3 : Prendre en compte le contexte du Grand Parc**

- Réaliser une enquête auprès des acteurs (personnel gestionnaire, structures partenaires, associations d'usagers ...).
- Quelle est la place des milieux humides par rapport au reste de l'espace du parc ? Les milieux humides sont-ils identifiés dans les attentes des acteurs du parc ?
- Quelle connaissance de ces milieux les acteurs du parc ont-ils ?
- Identification des points de convergence, des incohérences et des difficultés liées à ces milieux pour la mise en œuvre du plan de gestion des milieux aquatiques.

### **Phase 4 : Construction du plan de gestion des milieux aquatiques**

- Mise en exergue des difficultés possibles d'application des plans de gestion techniques.
- Identification des outils réglementaires et juridiques de protection de ces milieux applicables ou non.
- Réflexion et élaboration de propositions de modalités de gestion.
- Réflexion sur la concertation et la validation par les acteurs du parc du plan de gestion des ruisseaux et zones humides.
- Définition des actions à réaliser en terme de protection des milieux et des ressources, de réhabilitation, d'éco sensibilisation, de valorisation, etc.. Définition des priorités des actions.